

Pour le respect des droits des enfants et des personnes migrantes



À l'occasion du 18 décembre, journée internationale des migrant·es, SUD éducation appelle à se mobiliser pour les droits des enfants étranger·ères, des personnes migrantes, et contre le racisme d'État.

Combattre le racisme d'État, la politique coloniale et la montée de l'extrême droite

Dans la Manche, en Méditerranée, dans l'océan Indien, aux alentours de Mayotte et dans l'Atlantique, les exilé·es prennent tous les risques. Les naufrages se multiplient ! En France et en Europe, les autorités et Frontex renforcent les unités de police, déploient les grands moyens (satellites, drones, fichiers), verbalisent et criminalisent les militant·es humanitaires qui portent secours. Les drames humains se multiplient à nos frontières dans l'indifférence totale.

Ces politiques racistes et meurtrières, encouragées par l'extrême droite, sont le fruit de l'histoire coloniale de l'État français, qui perdure encore aujourd'hui de manière décomplexée. N'oublions pas les ravages de l'opération Wambushu à Mayotte, avec 70 expulsions par jour en moyenne entre avril et octobre 2023, et la destruction de quartiers entiers ! N'oublions pas l'ignoble répression de la juste lutte du peuple kanak, qui s'est traduite par des morts, des arrestations arbitraires, la mise en place d'un couvre-feu, puis de l'état d'urgence ! N'oublions pas cette même répression qui s'est abattue sur la Martinique par l'envoi de compagnies de CRS pour mater les manifestations légitimes contre la vie chère.

Sur tout le territoire, les politiques migratoires ne cessent de stigmatiser et de discriminer les populations étrangères. Dans la fonction publique, la clause de nationalité exclut les personnels originaires de pays extra-communautaires du statut de fonctionnaire. Ainsi, des collègues à poste égal ont des conditions de travail et des salaires dégradés. L'État français ne respecte pas ses obligations et nie les droits fondamentaux des personnes étrangères, notamment par la maltraitance administrative dont elles font l'objet.

La loi immigration a renforcé les mesures sécuritaires et répressives. Elle constitue une fabrique de sans-papiers. Aujourd'hui, dans l'Éducation nationale comme ailleurs, des collègues ayant des titres de séjour risquent de les perdre et, par conséquent, de perdre leur travail.

Dans l'Enseignement supérieur, depuis la mise en place de la plateforme Bienvenue en France en 2019, les établissements pratiquent une discrimination et une ségrégation des étudiant·es étranger·ères extra-communautaires en leur imposant des frais d'inscription différenciés et plus élevés. Les dispositions de la plateforme opèrent une sélection et un tri socio-scolaire discriminants et, depuis février 2024, peuvent limiter et imposer un quota d'étudiant·es étranger·ères dans les formations du supérieur. Ce racisme d'État ne cesse de s'installer et de s'attaquer aux droits des enfants, des étudiant·es et de toutes les personnes étrangères en France.



Les gouvernements successifs s'alignent sur les discours racistes et xénophobes du FN/RN et consorts en présentant les populations immigrées comme des "populations indésirables" et en renforçant des menaces imaginaires de "vague migratoire" et de "grand remplacement". L'ancien ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, ne s'est jamais empêché d'emprunter la rhétorique du Front National en parlant de "Français de papier" et en divisant ainsi la population.

Faire respecter les droits des enfants étranger·ères en France : le droit à la scolarité, à un toit et à des papiers

Les enfants sont les premières victimes des politiques migratoires racistes. Selon l'UNICEF, l'Éducation nationale scolarise en 2021 plus de 70 000 élèves allophones. Dans les textes, il y a bien l'obligation de scolarisation des enfants étranger·ères sur le territoire français, par les dispositifs UPE2 et NSA notamment, mais en réalité, les moyens alloués à ces élèves sont chaque année plus réduits et sont largement insuffisants. En effet, les enfants de moins de six ans ne disposent pas de dispositifs adaptés, tandis que celles et ceux de plus de 16 ans sont souvent exclu·es de ces mêmes dispositifs par manque de moyens. De plus, dans le premier et le second degré, les dispositifs ne disposent pas des moyens nécessaires pour un accueil et une scolarité adaptés. Pourtant, face à ces politiques d'exclusion des élèves étranger·ères du système scolaire, la lutte porte ses fruits. La Coordination nationale des mineur·es isolé·es a réussi à scolariser 150 enfants à Paris.

SUD éducation appelle à rejoindre les manifestations et mobilisations des 14 et 18 décembre pour la journée internationale des migrant·es.

SUD éducation revendique :

- la scolarisation inconditionnelle de tou·tes les jeunes étranger·ères au sein du service public d'éducation indépendamment de l'âge, de la nationalité et du statut administratif;
- le respect des droits des enfants étranger·ères par l'aide sociale à l'enfance,
- la réquisition de logements, notamment les logements de fonction vides dans l'Éducation nationale;
- un logement digne et adapté pour tou·tes les enfants ;
- le libre accès à l'enseignement supérieur et à la recherche sans conditions de nationalité et sans frais supplémentaires ;
- l'abrogation de la plateforme "Bienvenue en France", instrument de tri nationaliste et xénophobe ;
- la régularisation de tou·tes les sans-papiers;
- la fermeture des centres de rétention administrative et l'arrêt des expulsions;
- l'abrogation de la loi immigration et de toutes les lois racistes qui criminalisent les populations étrangères en France.

L'État français nie également les droits des mineur·es étranger·ères en leur refusant l'accès à un toit et à des papiers. En 2022, il y avait 15 000 mineur·es isolé·es étranger·ères en France. Elles et ils vivent souvent dans des conditions extrêmement précaires, ce qui constitue une violation des droits de l'enfant.



Les départements, à qui revient la charge de la protection de l'enfance, manquent à leurs obligations. Nombre d'entre elles et eux ne bénéficient pas d'un toit et dorment dans la rue, comme le dénonce la Coordination nationale des mineur·es isolé·es en lutte. Elles et ils sont réprimé·es et expulsé·es de leurs hébergements par l'État lorsqu'ils et elles s'organisent pour faire respecter leurs droits. L'État français leur refuse même leur statut d'enfants. En effet, en 2023, le Défenseur des droits dénonçait d'ailleurs les pratiques d'évaluation et de rejet de la minorité, qui constituent souvent des violations des droits de l'enfant.